

PROTOCOLE D'ACCUEIL SANITAIRE DES PERSONNELS §2021 – 2022§

- 1) **Maintien de la distanciation physique : respect d'une distance minimale d'un (1) mètre entre chaque personne.**
- 2) **Application des gestes barrières : Appliquées en permanence, partout et par tout le monde ; mesures de préventions individuelles les plus efficaces pour éviter la propagation du virus.**
- 3) **Toute personne qui présente des symptômes du Covid-19 est priée de ne pas se présenter dans l'établissement, de consulter le médecin traitant et surtout en informer immédiatement l'établissement, puis contacter Allô SAMU141.**



1. Les agents de service et les personnels ouvriers

Les agents de service et les personnels ouvriers se présentent à l'entrée principale de l'établissement ou du service annexe en tenue civile. À l'accueil, ils se désinfectent les mains au moyen du gel hydroalcoolique mis à leur disposition. Un relevé de température sera réalisé (sans toucher).

Le port du masque est obligatoire. Chaque personnel est doté de masques de protection remis par l'Administration de l'établissement.

Les personnels accèdent aux vestiaires où sont entreposés les vêtements de travail propres et s'habillent dans le respect des règles sanitaires (distanciation, etc.). Une désinfection des mains est effectuée à l'entrée et à la sortie des vestiaires.

Les personnels déjeunent dans un espace dédié, lorsqu'il existe, qui est régulièrement aéré en respectant les distanciations. Les portes du bâtiment restent ouvertes.

Des produits désinfectants sont à la disposition des personnels pour assurer la propreté des tables qui seront systématiquement nettoyées avant et après restauration.

À la fin de leur service les agents de service et les personnels ouvriers déposent les vêtements de travail à la lingerie dans un bac prévu à cet effet. Une tenue propre est proposée en retour. Les chaussures sont systématiquement désinfectées à l'entrée et à la sortie des vestiaires au moyen d'un tapis désinfectant.

Le nettoyage des vestiaires est de la responsabilité d'un agent unique.

Chaque personnel dispose de son propre matériel et des produits désinfectants. En cas d'emprunt le port de gants est obligatoire ainsi que la désinfection préalable du matériel.

Les WC adultes doivent être utilisés avec désinfection des mains avant et après usage. Un pulvérisateur de désinfection est à la disposition dans les sanitaires. Après usage, chacun devra pulvériser la cuvette des toilettes avec le produit dédié sans l'essuyer.

Pour le lycée Descartes, l'accès à la zone de livraison est interdit d'accès à l'exception :

- des personnels logés ;
- des véhicules de service qui sont stationnés sous l'autorité exclusive du responsable maintenance ;
- des véhicules de livraison Proxirest.

2. Les enseignants

Les enseignants accèdent à l'établissement par l'entrée principale. À l'accueil, ils se désinfectent les mains au moyen du gel hydroalcoolique mis à leur disposition. Un relevé de température sera réalisé (sans toucher).

Le port du masque est obligatoire. Chaque personnel est doté de masques de protection remis par l'Administration de l'établissement.

Dans chacune des salles des professeurs, du gel hydroalcoolique, un pulvérisateur désinfectant et un rouleau de papier absorbant sont mis à disposition.

A l'entrée en classe, l'enseignant se désinfectera les mains au distributeur de gel hydroalcoolique, prendra un papier absorbant, l'aspergera de désinfectant, essuiera son bureau, sa chaise, son clavier, sa souris, sa télécommande et utilisera son matériel personnel.

Les mains doivent être désinfectées pour toute utilisation des postes informatiques et des photocopieurs soit par un lavage à un point d'eau quand cela est possible, soit à l'aide du gel hydroalcoolique.

Le matériel propre à l'enseignant ne devra en aucun cas être prêté sauf si nécessaire (ordinateur, feutres pour tableau, brosse à tableau, stylos, etc.).

Les élèves ne doivent pas se prêter le matériel personnel.

Les WC adultes doivent être utilisés avec désinfection des mains avant et après usage. Un pulvérisateur de désinfectant est à la disposition dans les sanitaires. Après usage, chacun devra pulvériser la cuvette des toilettes avec le produit dédié sans l'essuyer.

3. Les documentalistes

Les documentalistes accèdent à l'établissement par l'entrée principale. À l'accueil, ils se désinfectent les mains au moyen du gel hydroalcoolique mis à leur disposition. Un relevé de température sera réalisé (sans toucher).

Le port du masque est obligatoire. Chaque personnel est doté de masques de protection remis par l'Administration de l'établissement.

L'accès au CDI se fait dans le respect des gestes barrières et de la distanciation.

L'entrée est différenciée de la sortie par un balisage pour la circulation des élèves.

Les rayonnages ne sont accessibles ni aux élèves ni aux personnels, le prêt de document se fait par les documentalistes.

Les WC adultes doivent être utilisés avec désinfection des mains avant et après usage. Un pulvérisateur de désinfectant est à la disposition dans les sanitaires. Après usage, chacun devra pulvériser la cuvette des toilettes avec le produit dédié sans l'essuyer.

4. Les personnels de vie scolaire pour le second degré

Les personnels de vie scolaire accèdent à l'établissement par l'entrée principale. À l'accueil, ils se désinfectent les mains au moyen du gel hydroalcoolique mis à leur disposition. Un relevé de température sera réalisé (sans toucher).

Le port du masque est obligatoire. Chaque personnel est doté de masques de protection remis par l'Administration de l'établissement.

Dans le local de la vie scolaire, les banques d'accueil sont protégées par un plexiglas, une seule personne est autorisée à entrer à la fois. Chacun doit respecter le marquage au sol ou aux murs relatif à la distanciation.

Les surveillants devront prendre connaissance du protocole élèves pour bien faire respecter les consignes.

Les WC adultes doivent être utilisés avec désinfection des mains avant et après usage. Un pulvérisateur de désinfection est à disposition dans les sanitaires. Après usage, chacun devra pulvériser la cuvette des toilettes avec le produit dédié sans l'essuyer.

5. Les autres personnels

Les personnels administratifs, les ATSEM, les infirmières, les PsyEN,

Les personnels administratifs, les ATSEM, les infirmières et les PsyEN accèdent à l'établissement par l'entrée principale. À l'accueil, ils se désinfectent les mains au moyen du gel hydroalcoolique mis à leur disposition. Un relevé de température sera réalisé (sans toucher).

Le port du masque est obligatoire. Chaque personnel est doté de masques de protection remis par l'Administration de l'établissement.

Dans les bureaux, les personnels sont protégés par un plexiglas, une seule personne est autorisée à entrer à la fois.

Les WC adultes doivent être utilisés avec désinfection des mains avant et après usage. Un pulvérisateur de désinfection est à disposition dans les sanitaires. Après usage, chacun devra pulvériser la cuvette des toilettes avec le produit dédié sans l'essuyer.

La restauration à destination des personnels :

Un protocole a été rédigé en collaboration avec le prestataire et sera affiché dans les locaux concernés. Dans la salle des professeurs, la distanciation restera la règle fondamentale.

6. Les visiteurs

Les visiteurs sont reçus sur rendez-vous.

Les visiteurs se présentent à l'entrée principale de l'établissement. À l'accueil, ils se désinfectent les mains au moyen du gel hydroalcoolique mis à leur disposition et s'inscrivent sur le registre des entrées. Un relevé de température sera réalisé (sans toucher).

Le port du masque est obligatoire, sinon l'entrée leur sera interdite.

7. Le protocole de prise en charge

Les symptômes évocateurs d'une infection Covid-19 sont :
Fièvre, toux, mal de gorge, fatigue, mal de tête, etc.

Conduite à tenir en cas de suspicion d'un cas Covid+

- Isolement immédiat de l'adulte avec un masque FFP2 dans une pièce ou un espace dédié permettant sa surveillance et une prise de température si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible.
- Respect impératif des gestes barrières.
- L'adulte sera pris en charge par l'infirmière scolaire ou le référent Covid qui informera la Direction.
- Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.
- Nettoyage approfondi et désinfection de la pièce où a été isolée la personne.

Conduite à tenir en cas de déclaration d'un cas Covid+

- Information de la direction de l'établissement qui se rapproche sans délai des autorités sanitaires marocaines et de l'ambassade de France au Maroc.
- La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'établissement pourront être prises par les autorités compétentes.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu être en contact avec l'adulte malade par la Direction.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48 heures qui précèdent son isolement.
- Les personnels psychologues et de santé du groupement pourront apporter leur appui.

Coordonnées de contact

Service santé scolaire

Tel : 05 37 68 91 28

Courriel : infirmierie@lycee-descartes.ma

Référents COVID

Mme La Provisseure Najat DELPEYRAT

Courriel : sec.proviseur@lycee-descartes.ma

Mme la Secrétaire Générale Laetitia GIOAN

Courriel : sg@lycee-descartes.ma

M. Le Secrétaire Général Adjoint Youssef MANSOURI

Courriel : sga@lycee-descartes.ma

Aide Médicale d'Urgence

Allo SAMU 141

Allo Yakada 080 100 47 47

**DANS L'INTERET DE TOUS, CE PROTOCOLE DOIT ETRE IMPERATIVEMENT
RESPECTE.**